



Prescription CAF et demande prime activité

Par **Doudidou**, le **29/01/2019** à **10:52**

Bonjour, je vis actuellement en couple avec un enfant à charge. D'après les estimations sur le site de la CAF, nous avons droit à la prime d'activité.

Mais, en 2005, en étant séparé, je touchais les APL et suite à un soi disant trop perçu, je devais rembourser 600 euros à la CAF. Ayant de grosses difficultés financières, je n'ai jamais pu rembourser. La Caf peut-elle donc retenir une certaine somme et se rembourser en ne versant pas la prime d'activité?

Par ailleurs, en 2011, je ne pouvais payer les pensions de mes enfants et leur mère (mon ex) a fait une demande à la Caf pour récupérer ces sommes. La Caf lui versait tous les mois un certain montant que je devais rembourser à la Caf par la suite. Mais là encore, avec de nombreux déménagements et un dossier de surendettement, je n'ai jamais remboursé la Caf. Cette dernière ne m'a jamais plus relancé depuis...

Là encore, même question: peut-elle se retourner contre moi et me refuser tout ou partie des prestations?

merci d'avance pour vos réponses!